



Recouvrement concernant un trop perçu datent de plus d'un ans

Par **MIKCHAEL**, le **22/01/2009** à **13:14**

Bonjour,

Une compagnie d'assurance dont je ne fais plus partie, me reclame de l'argent pour le motif d'un trop perçu lors d'un remboursement.

Cela remonte a plus d'un an.

Suis je obliger de les rembourser??

Il m'on fiché au assurance pour escrocrie, quel recours ai-je??
car je n'ai rempli aucun document pour ce dossier, il y a eu un constat de gendarmerie.

Il ont transféré mon dossier à une société de recouvrement.
Hors je n'ai reçu aucun courrier en AR.

Dans l'attente de votre réponse.

Merci,

Par **simcity60**, le **28/01/2009** à **00:15**

Quelle est la somme réclamée? Car si la somme est faible, il semble que l'assurance ne poursuivra...

Par **MIKCHAEL**, le **28/01/2009** à **09:43**

la somme est de 5000 euros. Donc assez importante je pense pour qu'il engage des poursuites.

Par **simcity60**, le **28/01/2009** à **09:45**

Dans ce cas, effectivement l'assurance va poursuivre...

Par **MIKCHAEL**, le **28/01/2009** à **10:29**

Est ce normal que je n'ai reçu aucun recommandé??

Que puis je faire car comme indiqué dans mon premier message, il m'ont fiché de façon national pour escroquerie a l'assurance?